

DESCRIPTIF DES SCÉNARIOS

Le 09/01/17

Les deux propositions soumises aux votes des conseils d'école tiennent compte des synthèses issues de la consultation organisée du 11 octobre au 15 décembre (plateforme numérique, réunions publiques, enquête enfant, rencontres des corps intermédiaires...).

Ces deux scénarios répondent aux objectifs suivants :

- > un plus grand respect du rythme biologique de l'enfant,
- > une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle pour l'ensemble des familles,
- > le maintien d'un portage mixte assuré par les associations d'éducation populaire et la Ville,
- > la transformation des garderies du soir en accueils de loisirs permettant un meilleur taux d'encadrement et une extension des horaires jusqu'à 18h30,
- > une cohérence et une continuité éducative entre les différents temps scolaires et périscolaires sur la base des objectifs et des valeurs du Projet Éducatif Territorial Lyonnais (PEDT),
- > une offre périscolaire de qualité plus lisible pour les parents en cohérence avec les apprentissages scolaires, harmonisée entre les écoles,
- > un processus d'évaluation de la qualité des activités en lien avec les parents et les professionnels.

Ces deux scénarios proposent en particulier :

> Un temps d'apprentissage renforcé le matin

- Scénario 1 à 4 jours ½ : 5 matinées d'apprentissages
- Scénario 2 à 4 jours : allongement des 4 matinées d'apprentissages

> Le maintien de la pause méridienne de qualité déclarée en accueil de loisirs et allongée d'1/4 d'heure pour :

- l'amélioration du bien-être de l'enfant (temps supplémentaire pour la gestion des flux d'enfants, notamment pour les restaurants importants avec 3 rotations),
- un plus grand respect du rythme biologique de l'enfant,
- mettre en œuvre des expérimentations (repas pris avec animateurs, projet temps calmes...).

> Une offre de garderie généralisée gratuite le matin de 30 minutes dans toutes les écoles pour :

- permettre une prise en charge équitable sur l'ensemble des écoles de la Ville (aujourd'hui, 32 écoles n'offrent pas de solution de garderie),
- rendre lisible et homogène l'offre de service municipale sur cette offre du matin.

> Une ½ journée d'accueil périscolaire

- **Dans le scénario 1, 4 jours ½ : maintien du temps périscolaire le vendredi après-midi (VAM)**
 - > Un temps périscolaire de trois heures bénéficiant aujourd'hui à environ 21 000 enfants. La gestion des activités sera confiée aux accueils de loisir du secteur associatif et aux accueils de loisir municipaux
 - > Maintien des Mercredis de Lyon l'après-midi avec un élargissement aux maternelles.
- **Dans le scénario 2, 4 jours : nouvelle offre le mercredi matin**

Les activités périscolaires du vendredi après-midi seront, dans ce scénario, proposées le mercredi matin de 8h30 à 12h00 dans les écoles (des regroupements d'écoles seront possibles selon le nombre d'inscrits).

L'organisation du mercredi après-midi est laissée au libre choix des familles.

> Un accueil périscolaire du soir étendu jusqu'à 18h30

Dans les deux scénarios, un accueil périscolaire du soir sera proposé jusqu'à 18h30, déclaré en accueil de loisirs avec des taux d'encadrement de 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire (taux d'encadrement actuel en garderie : 1 pour 24 en maternelle et 1 pour 29 en élémentaire).

Les dispositifs actuels de soutien scolaire sont maintenus.

La durée d'accueil du périscolaire du soir serait de 1H45 :

Une première plage horaire de **45 minutes de 16h45 à 17h30**














Une deuxième plage horaire de **1h de 17h30 à 18h30**

Ce service deviendrait payant selon une tarification sociale au quotient familial municipal et prenant en compte la fréquentation et la composition des familles.

Les familles pourront bénéficier du crédit d'impôt (50%) sur les frais de garde des enfants de maternelle (moins 6 ans) lorsqu'elles répondent aux conditions prévues dans les textes.











SCÉNARIO 1 : SEMAINE 4 JOURS 1/2

- > Temps scolaire : répartition des 24 heures d'enseignement sur 5 matinées de 3h00 (8h30-11h30) et 3 après-midi de 3h00 (13h45-16h45)
- > Pause Méridienne élargie de 2h15 déclarée en accueil de loisirs
- > Garderie généralisée gratuite le matin de 30 minutes
- > Temps périscolaire du soir de 16h45 à 18h30 déclaré en accueil de loisirs
- > Mercredi midi avec repas sorti du sac à l'initiative des parents ou des associations (la Ville met à disposition des locaux)
- > Mercredi après-midi : maintien du dispositif « Mercredis de Lyon » avec ouverture aux maternelles
- > Maintien des activités périscolaires du vendredi Après midi

Semaine d'école scénario 1 : 4 jours 1/2					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50-8h20	Garderie 1/2h	Garderie 1/2h	Garderie 1/2h	Garderie 1/2h	Garderie 1/2h
	ouverture portail				
8h30	Temps scolaire 	Temps scolaire 	Temps scolaire 	Temps scolaire 	Temps scolaire 
11H30	ouverture portail				
	Pause méridienne 	Pause méridienne 	Garderie 12h30 Repas tiré du sac organisé par les familles ou asso	Pause méridienne 	Pause méridienne 
13H45	ouverture portail		13h30 Mercredis de Lyon MELY 	ouverture portail	
	Temps scolaire 	Temps scolaire 		Temps scolaire 	accueil périscolaire "VAM"
16h45	ouverture portail		17h00	ouverture portail	
	accueil périscolaire	accueil périscolaire		accueil périscolaire	accueil périscolaire
17h30	ouverture portail			ouverture portail	
	accueil périscolaire	accueil périscolaire		accueil périscolaire	accueil périscolaire
18h30	ouverture portail			ouverture portail	

SCÉNARIO 2 : SEMAINE 4 JOURS

- > Temps scolaire : répartition des 24 heures d'enseignement sur 4 matinées de 3h30 (8h30-12h00) et 4 après-midi de 2h30 (14h15-16h45)
- > Pause Méridienne élargie de 2h15 déclarée en accueil de loisirs
- > Garderie généralisée gratuite le matin de 30 minutes (sauf mercredi)
- > Temps périscolaire du soir de 16h45 à 18h30 déclaré en accueil de loisirs
- > Mercredi matin : 1/2 journée d'accueil périscolaire équivalente aux VAM de 8h30 à 12h
- > Mercredi après-midi : suppression du dispositif « Mercredis de Lyon »

Semaine d'école scénario 2 : 4 jours					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h50-8h20	Garderie 1/2h	Garderie 1/2h		Garderie 1/2h	Garderie 1/2h
	ouverture portail				
8h30	Temps scolaire 	Temps scolaire 	accueil périscolaire mat + élém	Temps scolaire 	Temps scolaire 
12h00	Pause méridienne 			Pause méridienne 	
	ouverture portail			ouverture portail	
14h15	Temps scolaire 	Temps scolaire 		Temps scolaire 	Temps scolaire 
16h45	ouverture portail			ouverture portail	
	accueil périscolaire			accueil périscolaire	
17h30	ouverture portail			ouverture portail	
	accueil périscolaire			accueil périscolaire	
18h30	ouverture portail			ouverture portail	